

## Calendrier des manifestations

### MOZART EST PASSÉ PAR MORGES IL Y A 250 ANS

En 1766, Mozart est passé par Morges. Pour fêter les 250 ans de ce passage, l'Association Mozartweg, et M. Wolfgang Amadeus Brühlart, citoyen morgien qui a offert la stèle commémorative de l'événement, organisent une journée spéciale le 11 septembre. Les autorités de la Confédération, du Canton et de la Ville de Morges seront représentées, avec la participation de M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin, Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et de M. Vincent Jaques, Syndic de Morges.

Le programme en bref : départ de Coppet (9h30), allocutions et intermèdes musicaux, transfert à Prangins (11h15), accueil au Château de Prangins, apéritif dînatoire, conférence de presse (12h30), transfert en bus, arrivée à Morges à 13h30 et accueil à la stèle Mozart devant l'Ancienne Douane; déplacement à pied jusqu'au Casino, allocution de M. le Syndic Vincent Jaques et de Mme Anne-Catherine Lyon au nom du Conseil d'Etat, intermèdes musicaux. Fin de la manifestation vers 15h15 avec un «Mozartcake» et des cafés/thés. A l'exception des représentants et des représentantes des autorités, le cortège défilera en costumes d'époque et perruques poudrées.

En septembre 2015, une stèle commémorant le passage de Mozart à Morges a été inaugurée, dans le cadre d'un itinéraire suisse, à côté de la fontaine de l'Ancienne Douane.

### NUIT DES ÉPOUVANTAILS

La légende raconte qu'en l'an 1387, des épouvantails se sont animés dans la campagne morgienne, mus par une force mystérieuse. Dans un élan menaçant, ils faisaient un fracas insoutenable, tourmentaient les populations vigneronnes et empêchaient de sortir de chez elle toute personne qui voulait aller vendanger le raisin mûr.

A l'époque, afin de mettre un terme au sortilège des épouvantails, on brûla le roi de ces silhouettes envoûtées. C'est ainsi qu'est née la Nuit des épouvantails qui se déroulera le 24 septembre 2016.

Le programme en bref: départ de Denens du cortège des vigneronnes (16h15), parade dans la Grand-Rue et la rue Louis-de-Savoie (19h30), couronnement du roi des

vigneronnes (20h), grande parade pyrotechnique (20h30); les épouvantails prennent feu, les vendanges peuvent enfin débiter (21h30), la fête continue dans la vieille ville au son des tambours des Jeunesses et des Guggenmusik (22h).

Plus d'informations : [www.nuitdesepouvantails.ch](http://www.nuitdesepouvantails.ch).

### PAILLOTE FESTIVAL

Le Festival ouvrira les portes de sa 9<sup>e</sup> édition du 15 au 17 septembre 2016, au Parc de l'Indépendance.

Grâce à la qualité de la programmation, pas moins de 13 groupes enflammeront le bord du lac Léman.

Plus d'informations : [www.paillote-festival.ch](http://www.paillote-festival.ch).



© Raoul Pérez

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2016.

le syndic  
Vincent Jaques

le secrétaire  
Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 7 septembre 2016.

#### REDACTION & CONTACT

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40  
Fax +41 21 804 96 45  
email [municipalite@morges.ch](mailto:municipalite@morges.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## Nouvelles des préavis votés

### PLAN LUMIÈRE - DEUXIÈME ÉTAPE

Le Plan Lumière 2015 vise une meilleure efficacité énergétique de l'éclairage urbain. Il prévoit en première priorité de remplacer les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure. Après une première étape qui a permis de remplacer l'éclairage du centre-ville, il reste 249 luminaires de ce type encore en fonction. La deuxième étape a pour objectif d'éliminer complètement ces sources au mercure encore présentes sur le territoire de la Commune de Morges.

#### Appel d'offres

Afin de tenir compte des meilleures conditions de prix, la Municipalité a effectué un appel d'offres auprès des trois fournisseurs avec lesquels nous avons déjà fait d'excellentes expériences et qui équipent en partie les rues dont l'éclairage sera modifié. Il a été décidé pour cette deuxième étape de répartir le marché entre ces trois fournisseurs afin de poursuivre la ligne en place dans les quartiers respectifs. Tous les luminaires concernés sont sur des rues à caractère résidentiel, hormis trois éléments qui viendront compléter l'avenue Warnery à la sortie de la Ville, en-dessus de la patinoire. Les prochaines étapes se poursuivront dès 2017.

#### Conserver les mâts

Pour respecter une unité d'image dans les quartiers, il n'a pas été possible d'attribuer le marché à un seul fournisseur ni de choisir un seul modèle de luminaire. Les modèles retenus permettront de conserver les mâts actuels dans la grande majorité des cas. En effet, il ne serait pas judicieux d'uniformiser complètement le type de luminaires car nous devrions soit changer la hauteur des mâts, soit modifier l'écartement entre ces derniers, pour respecter l'éclairage nécessaire suivant le type de route considéré (piétonnier, 30 ou 50 km/h).

#### Des LED au lieu du mercure

Le choix s'est porté sur des luminaires équipés de LED, dont la luminosité varie selon les besoins des divers types de routes. Tous les modèles permettront un abaissement autonome modifiable en tout temps. L'économie d'énergie pendant les heures creuses, la nuit, pourra atteindre jusqu'à 50 %. Afin d'offrir une lumière agréable et chaude, la température de couleur sera similaire à celle obtenue par les anciennes ampoules à incandescence.

#### RÉDUCTION SUR LES ABONNEMENTS MOBILIS

Dès la rentrée d'août, les élèves morgiens peuvent bénéficier d'une réduction correspondant au 30 % du prix d'un abonnement Mobilis annuel junior pour la zone 30, soit, au tarif 2016, un montant de CHF 126.90. La condition : être domicilié sur la commune et fréquenter une classe de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année dans un des établissements scolaires morgiens. Cette action fait suite à la décision du Conseil communal du 13 avril 2016 de porter au budget CHF 67'231.00 francs dès le budget 2016, pour deux ans. La Municipalité a élaboré un règlement. Les parents des élèves concernés ont été informés de cette nouvelle mesure.





**PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE  
ADJUDICATION**

Le 13 avril, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement pour renouveler le progiciel de gestion communale. Un appel d'offres a été lancé. Formé à cet effet, le comité de pilotage a retenu la Société Ofisa Informatique SA. Celle-ci s'est classée au 1<sup>er</sup> rang après deux tours d'évaluation et présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Le premier tour d'évaluation a sélectionné quatre soumissionnaires ; la 2<sup>e</sup> phase a retenu deux sociétés. Elle a permis de mener des ateliers de démonstration et des visites de références chez des clients des deux sociétés en lice.

**PLACE DE REBROUSSEMENT ET PLACE DE  
DÉPOSE-MINUTE AU CHEMIN DES PHILOSOPHES**

Le crédit relatif à la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes a été accordé par le Conseil communal en séance du 22 juin dernier.



Pour des questions de logistique, d'accessibilité et de sécurité, la Municipalité a souhaité réaliser les travaux sur les zones d'accès et de cheminement durant les vacances scolaires d'été, ceci au moins sur les secteurs sensibles que sont le carrefour et les cheminements obligés des piétons et des élèves.

Les interventions pour l'éclairage public, la signalisation, l'aménagement des cheminements périphériques et les travaux découlant des vœux de la commission feront l'objet d'adjudications prochainement.

**Quoi de neuf?****UNE SALLE POUR LE CLUB D'ÉCHECS DE  
MORGES**

La Ville et le Club d'échecs de Morges (CEM) ont signé une convention de mise à disposition pour la salle située dans les combles de la rue des Fossés 4, valable pour une année. Depuis 2013, cette salle était mise à disposition, en semaine et en début de soirée, de l'Association culturelle ADAC. En avril 2016, cette association a informé la Ville qu'elle suspendait ses activités morgiennes en raison de la baisse de fréquentation de ses cours.

Dans l'intervalle, le Club d'Échec s'est approché de la commune. Ses entraînements se déroulaient au Centre Couvaloup 12, solution qui ne donnait pas satisfaction: certaines salles étant régulièrement louées à d'autres utilisateurs, cela génère du bruit, incompatible avec la concentration nécessaire au jeu d'échecs. La Municipalité a ainsi décidé de lui attribuer la salle de la rue des Fossés, dont le locataire en journée est le Service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes).

**PROJET D'HORAIRE CFF 2017  
AMÉLIORATIONS DE 2016 MAINTENUES**

La Municipalité a décidé d'accepter le projet d'horaire 2017 des transports publics, en consultation du 30 mai au 19 juin. Le projet d'horaire CFF 2017 reconduit les améliorations introduites dans l'horaire 2016. La fréquence des trains au départ de Morges reste identique, soit 6 trains par heure pour Lausanne (2 Régio express, 3 Inter région, un S3) et 6 pour Genève (2 Régio express, 3 Inter région), 1 ICN, un ICN Morges-Yverdon-les-Bains et 1 S3 pour Allaman.

L'important changement d'horaire 2016 a permis d'améliorer les horaires pour une majorité des voyageurs tout en favorisant la réalisation des grands chantiers de Léman 2030. Il a augmenté l'offre au départ de Morges. En effet, pendant les travaux de transformation du nœud ferroviaire Lausanne/Renens, les ICN Genève-Aéroport-Bienne-Zurich gare centrale s'arrêtent à Morges. Les voyageurs à destination d'Yverdon-les-Bains-Neuchâtel-Bienne ne sont plus contraints de passer par Lausanne et gagnent ainsi 15 minutes.

**UN IMMEUBLE COMMUNAL POUR  
L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES  
JEUNES EN FORMATION (ALJF)**

L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) se voit confier l'ensemble de l'immeuble communal situé à l'avenue Jean-Jacques-Cart 2. L'ALJF disposait depuis 2013 du rez-de-chaussée et du sous-sol : une convention avait été signée en ce sens. Or l'immeuble comprenait un 2<sup>e</sup> logement, loué à un locataire qui a dénoncé son bail au 30 juin 2016. La Municipalité a ainsi décidé de confier, dès le 1<sup>er</sup> juillet et aux mêmes conditions, l'ensemble de l'immeuble à l'ALJF. La nouvelle convention établie en faveur de l'association débute le 1<sup>er</sup> juillet et court jusqu'au 30 juin 2021. Elle est renouvelable par la suite de 3 mois en 3 mois.

**TROIS NOUVELLES BOÎTES D'ÉCHANGE**

Les Morgiens et les Morgiennes bénéficient désormais de six boîtes pour échanger livres, CDs et divers objets. Trois nouvelles boîtes ont été inaugurées avec la population et dûment décorées le 18 juin dernier.

Une nouvelle fois, c'est l'ArtSoce qui les a peintes et sprayées. Ces boîtes d'échanges sont situées aux croisements de La Gracieuse/chemin des Philosophes, chemin de la Grosse-Pierre/chemin de la Brume, ainsi qu'à l'avenue du Delay, près de l'arrêt de bus «Grassey». Ces emplacements ont été discutés avec la Commission consultative Agenda 21.



Les trois premières boîtes d'échanges morgiennes sont en service depuis juin 2015. Elles se trouvent à l'intersection du chemin du Banc-Vert et de l'avenue de Chanel, au chemin de Tolochenaz devant l'arrêt de bus Vogéaz, et sur la rue des Fossés devant le Collège des Jardins.

**ENERGIES RENOUVELABLES  
MORGES DISTINGUÉE****Locale et renouvelable**

La Ville de Morges a obtenu de la Romande Energie Commerce SA l'attestation d'utilisation dès 2016 de l'électricité «VIA D'ICI» pour l'alimentation des installations électriques sous contrats Energies Libres. Cette électricité vient intégralement de sources renouvelables de Suisse romande. Elle se compose de 20 % d'énergie solaire et de 80 % d'électricité hydraulique.

**CONTRATS ENERGIES LIBRES**

Romande Energie Commerce SA  
atteste que

**L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE MORGES**

a souscrit dès 2016 à

**VIA D'ICI**

une énergie renouvelable 100% suisse romande, avec 20% d'énergie solaire de proximité, provenant de la région de La Côte, et 80% d'électricité hydraulique, certifiée par l'organisme TÜV SÜD.

En choisissant de se fournir en énergie VIA D'ICI pour la consommation électrique de son site de Morges, l'Administration Communale de Morges démontre clairement son engagement en faveur de l'environnement et participe au développement des énergies renouvelables de proximité.

Morges, le 6 juin 2016

Philippe Durr  
Directeur

Laurent Mineau  
Responsable Marchés



www.romande-energie.ch

**Essence alkylée**

La Ville de Morges a obtenu le label «Ville/Commune exemplaire» pour l'utilisation de l'essence alkylée pour les petites machines à moteur à explosion, l'occasion de féliciter l'Office des espaces publics et la Voirie.

Pauvre en substances nocives, l'essence alkylée contient 90% de benzène en moins que l'essence ordinaire. L'utilisation de ce carburant permet de protéger la santé des collaborateurs. L'essence alkylée permet aussi d'accroître la durée de vie du moteur de la machine.